



Mairie de
GARGAS

Fait en mairie de Gargas,
le mardi 16 avril 2024

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Monsieur le Maire a l'honneur d'informer le Public que le conseil municipal de la commune de Gargas se réunira, **en séance publique**, à la salle du conseil en Mairie, le

MARDI 23 AVRIL 2024
à 18 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Arrêt du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 9 avril 2024
- 3- Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)
- 4- Exposé par GRDF du nouveau contrat de concession gaz de la commune de Gargas (précédent contrat de concession de gaz validé le 20 juillet 1995 pour une durée de 30 ans)
- 5- Désignation des représentants de la commune au sein du conseil d'administration de l'association « Les Veillées de Gargas » - Abrogation de la délibération n° 2020-30 du 10 juin 2020
- 6- Fixation des tarifs de la restauration scolaire
- 7- Fonctionnement de l'ACCEM de Gargas – Fixation des tarifs
- 8- Avenant au MAPA (Marché A Procédure Adaptée) de travaux pour l'opération « travaux de désimperméabilisation et de végétalisation de la cour de l'école élémentaire Les Ogres » – Abrogation de la délibération n° 2023-07-04-40 du 4 juillet 2023
- 9- Avenant 2 au MAPA (Marché A Procédure Adaptée) de travaux pour l'opération « installation d'un ascenseur extérieur et aménagement de la façade nord de la mairie »
- 10- Questions diverses



Le Maire, Bruno VIGNE-ULMIER